

## ETUDE SUR LES REVENUS ET NIVEAUX DE VIE AU MAROC FRANÇAIS

Notre société envisageait depuis deux ans de reprendre d'une manière systématique les travaux effectués au Maroc français sur les revenus et niveaux de vie. Elle a pu le faire dans le courant de l'année 1952, sous une forme assez nouvelle, grâce au dévouement et à l'aide apportés par le service de l'enseignement musulman et ses membres. Les informations recueillies et portées sur fiches ont conduit à la rédaction d'une brève note d'ensemble dont on trouvera la teneur ci-dessous (1) :

« Les études sur les niveaux de vie des Marocains entreprises depuis environ vingt ans par M. René Hoffherr, avec ceux qui l'entouraient alors, avaient abouti à la publication en 1934 d'un ouvrage commun intitulé, « Revenus et niveaux de vie indigènes au Maroc ». A quelques mois près apparaissait une étude de synthèse de M. Léon Migaux, premier directeur du bureau de recherches et participations minières, d'un objet différent, mais ayant le mérite, entre autres, de résumer les observations recueillies dans l'ouvrage précédent (2).

Plus fragmentaires, mais non moins solides, d'autres études étaient publiées dans le Bulletin économique du Maroc en 1937, sous les signatures notamment de MM. Baron, Huot et Paye. Il s'en préparait de nouvelles à l'été 1939, que la guerre vint interrompre.

Présentement, grâce à l'aide bienveillante apportée une nouvelle fois par la direction de l'instruction publique, et particulièrement de ses membres de l'enseignement musulman et de leur directeur, une étude faite à la diligence de la société d'études économiques, sociales et statistiques du Maroc, lancée au début de l'année 1952, a permis d'analyser utilement près de 200 fiches familiales. L'enquête fut menée bénévolement par maîtres, directeurs et inspecteurs, tous en contact quotidien avec les populations marocaines, tous arabisants ou berbérissants, souvent les deux, n'ayant pas de préoccupations professionnelles autres que le mieux-être et l'éducation de leurs correspondants. Il ne semble pas qu'elle aurait pu être confiée à de meilleures mains et à des esprits plus sympathiquement dévoués et informés. Elle couvre toutes les régions administratives du Maroc, comporte 38 centres de rattachement et touche plus de 40 professions. Les fiches réunies figurent en annexe de la présente note. Sans avoir certes une valeur absolue, elles permettent de recouper, voire de compléter les documents officiels récents.

\*\*

Un niveau de vie correspond :

- 1°) à une expression nominale du revenu en monnaie ;
- 2°) à une comparaison des dépenses aux recettes familiales ;
- 3°) à une répartition des dépenses en catégorie ;
- 4°) enfin et, peut-être, surtout, à un pouvoir d'achat.

(1) N.D.L.R. — Il nous a paru utile de reproduire in extenso, pour nos lecteurs, cette note due à M. Jacques Milleron, rédacteur en chef de ce bulletin, bien qu'elle ait fait l'objet, en novembre 1952, d'une publication sous forme de plaquette à tirage limité, et sous le titre : « Note sur les niveaux de vie marocains ». Au surplus, les fiches qui ont servi de base à cette note, et qui donnent les résultats de l'enquête poursuivie selon le questionnaire reproduit par ailleurs, n'ont pu être publiées avec cette plaquette ; on les trouvera ci-après dans le présent bulletin.

(2) Bulletin économique du Maroc, 1<sup>er</sup> trimestre 1935, pp. 91 et s.

Les comparaisons ci-dessus s'étaleront sur la période la plus longue possible, en fonction des informations économiques rassemblées, c'est-à-dire depuis les « Niveaux de vie » et l'étude de M. Migaux jusqu'à 1952. Les points intermédiaires seront, provisoirement, négligés. Mais l'on considère que ce ne sont pas repères futiles que ces deux bornes, l'une placée voici près de vingt ans et coïncidant avec le départ d'une crise et l'autre, posée maintenant, succédant à tout ce qui doit aussi se nommer crises : la période d'inquiétude de l'avant-guerre, la guerre séparatrice du Maroc et de l'Europe, l'année 1945 si terrible et ravageuse économiquement pour ceux qui l'on connue ici.

### I. — L'expression nominale du revenu

Reprenant les données fournies dans « Niveaux de vie », M. Migaux arbitre, en fin 1934, les revenus moyens.

du petit propriétaire agricole à	2.250 francs
du salarié agricole ou du khamès à	1.500 francs
de l'ouvrier à	1.500 francs.

Aujourd'hui ces revenus moyens varient entre :

200 à 400.000 francs pour les propriétaires,
50 à 150.000 francs pour les salariés agricoles et khamès,
60 à 150.000 francs pour les ouvriers (3).

Les revenus des commerçants et artisans se situaient suivant « Niveaux de vie » entre 7 et 10.000 francs, les premiers l'emportant sur les seconds. L'observation est toujours exacte avec cette circonstance aggravante pour les derniers, qui connaissent beaucoup plus d'aléas, que leur plafond absolu est limité alors que celui des commerçants ne l'est pas et qu'il vaut mieux être petit épicier ou petit boucher (200 à 300.000 francs) que tisserand (150.000 francs). Ces chiffres sont minimum. La moyenne s'installe plus confortablement à 300, 400, voire 500.000 francs (4).

Pour les fonctionnaires marocains, la rémunération des employés moyens s'établissait entre 6.000 et 9.600 francs par an. Aujourd'hui, elle s'échelonne de 235.000 francs pour un subalterne (chaouch) en milieu de carrière, à 615.000 pour un commis d'interprétariat à l'indice 196. Pour dix catégories d'agents, la moyenne s'élève à 430.000 francs (5).

Tous ces chiffres correspondent au seul revenu professionnel. Ils n'expriment pas le revenu total qui comprend le fruit soit d'une double activité du chef de famille, soit d'une activité de la femme, soit des revenus d'une propriété urbaine ou rurale, soit enfin des revenus en nature. Or, il y a souvent multiplicité des activités ou pluralité des revenus. Le nombre des propriétaires est considérable tant en raison du caractère agricole prédominant de l'économie marocaine que du régime successoral musulman. Il en résulte que les moyens de vie du Marocain sont habituellement supérieurs à ceux que donnerait à penser la seule considération du revenu professionnel.

(3) Ces sommes apparaissent à l'examen des fiches de l'enquête. Elles sont recoupées par des indications personnelles fournies par l'inspection divisionnaire des impôts de Rabat, par la chambre d'agriculture de Rabat et du Rharb par les textes communiqués pour certaines catégories d'ouvriers par la direction du travail.

(4) Recoupé avec l'inspection des impôts de Rabat.

(5) Renseignements fournis par le contrôle des engagements de dépenses en octobre 1952.

## II. — Dépenses et recettes

Cette observation est confirmée à l'examen des 184 fiches dépouillées et qui correspondent à autant de budgets familiaux librement choisis et étudiés par les enquêteurs. Sur ces 184 fiches, 160 révèlent l'équilibre, parfois très aisé, du budget ; 24 seulement sont en déficit. Encore doit-on signaler qu'à l'analyse ce dernier varie de 1.000 à 5.000 francs dans six cas, que pour trois autres il est déclaré couvert par l'employeur ou des parents, que dans quatre derniers, le revenu en nature ou l'accessoire n'est pas évalué. A la vérité, il n'y a pas à nier le paupérisme d'une partie de la population, mais à côté de lui, il faut admettre chez certains une tendance au moindre effort, à l'équilibre du budget par vente des biens, à quoi rien ne remédiera. D'autres, au contraire, économisent et travaillent dur, pour acheter qui une boutique, qui un champ (6). En cela, il n'y a rien qui soit particulier au Maroc.

## III. — La répartition des dépenses

Les postes de dépenses n'ont, dans leur ensemble, rien qui puisse paraître anormal. Certes, la nourriture en est le principal élément ; logiquement d'autant plus élevé que le revenu est plus faible et plus nombreuse la famille. Il peut atteindre et même dépasser 80 % du total dépensé, mais en moyenne il oscille entre 50 et 70 % pour descendre à 40 % et moins dans les familles aisées de propriétaires agricoles et de commerçants où l'on vit des produits de l'exploitation, où l'on puise dans les marchandises sans jamais rien chiffrer.

En seconde position viennent les dépenses d'habillement. Elles varient habituellement de 10 à plus de 20 %, plus lourdes lorsque le chef de famille doit se vêtir à ses frais, plus légères lorsque son employeur le vêt. Elles ne doivent pas être les mêmes d'une année à l'autre selon les événements familiaux, mais ici on ne peut les suivre. De toute manière, elles s'agglutinent en quelque sorte aux dépenses de nourriture, s'accroissent quand le pourcentage de celles-ci est réduit, diminuant dans le cas contraire, formant, à elles deux, un bloc qui couvre de 60 à 90 % des dépenses.

Les dépenses qui prennent la troisième place sont moins celles de logement que celles des fêtes et distractions. Le logement est, sous une forme ou une autre, assuré au campagnard, au commerçant ou à l'artisan installé dans sa ville depuis des générations comme l'autre dans son bled. Il ne l'est pas au transplanté qui erre dans les faubourgs d'une ville. C'est lui qui pose le problème essentiel de l'habitat marocain, qu'il soit ancien khamès, qu'il soit bouche inutile au foyer du père ou qu'il veuille d'emblée exercer en ville. Dans ce cas, il peut lui arriver de payer 28 % de ses dépenses à celui qui le loge (7). Il est possible de dire plus généralement que le plus pauvre paye le plus. C'est si l'on veut un reproche que l'on peut adresser à la présence française dans ce pays : si elle n'existait pas, le non-logé n'existerait pas lui non plus : il ne serait pas né, ou il n'aurait pas vécu. Dans la plupart des fiches étudiées, la dépense de loyer est de l'ordre de 6 %, celle d'entretien de 1 à 2,5 %, ou bien omise ou nulle.

Si le Marocain sent moins d'ordinaire le besoin de logement que l'Européen, il maintient la tradition qui veut la sacrifice de l'aïd et la participation au moussem. L'achat rituel peut être compris dans d'autres rubriques de dépenses, mais dans la moyenne des cas, 5 à 12 % du total sont réservés à ces fêtes et le pourcentage peut s'élever à 30 %. Encore ne tient-on pas compte de la dépense de transport au lieu du moussem,

qui peut être, en son genre, la seule annuelle. Quant aux frais de transport il est difficile d'en donner l'expression tant elle varie : à vrai dire, le Marocain rustique se déplace comme il se loge, sans frais et l'autre, le Marocain évolué, ou citadin, fait ce qu'il lui plaît.

Les dépenses d'eau, de chauffage et d'éclairage tiennent une place qui varie suivant la domiciliation urbaine ou rurale et la profession. Ici, il n'a pas été possible de faire la différenciation entre la dépense d'ordre domestique et celle d'ordre professionnel. Les dépenses, légères dans l'ensemble, sont comprises entre 1 et 3 % d'ordinaire, mais atteignent 7,8, 10 % et plus dans certains cas limités.

Les frais médicaux et pharmaceutiques ont, eux, une valeur beaucoup plus probante par le taux moyen de dépenses qu'ils représentent pour l'ensemble des 184 fiches et qui est de 1,20 p. 100. En dehors de cas particuliers (8), il est évident que la direction de la santé a pris en charge la totalité des soins à accorder à la population marocaine, quitte à celle-ci à payer des produits pharmaceutiques ou à maintenir ses pratiques anciennes (9).

La dernière dépense inventoriée est celle de l'impôt direct. Si jusqu'ici il a été jugé équitable de ne donner que les moyennes de revenus moyens ou bas, il semble convenable de rapporter maintenant les coefficients d'impôt directs payés, non seulement aux dépenses faites, mais aussi aux revenus indiqués. Tel coefficient d'impôt ramené aux dépenses peut paraître lourd, qui ne l'est plus ramené aux recettes évaluables.

Le taux moyen des impôts directs payés, calculé de la même manière que pour les frais médicaux s'élève à 3,3 % des dépenses. Il n'atteint plus que 2,3 % si on le rapporte aux revenus chiffrés par les enquêteurs (55 M 5 pour les dépenses, 71 M 5 pour les revenus). Dans un cas assez limité, il représente 5,5 % pour une dépense de 1.350.000 francs, correspondant à un revenu de 2.020.000 francs dont il ne prélève plus que 3,6 % (10). On pourrait en citer d'autres, notamment pour des propriétaires divers qui n'ont pas eu à fournir aux enquêteurs bénévoles, sur ce point, des renseignements aussi méfiant qu'aux inspecteurs de la direction des finances. Dans une enquête de ce genre, il paraît préférable de s'en tenir aux ordres de grandeur, à peine de ne plus jamais recevoir d'informations.

## IV. — Le pouvoir d'achat

C'est lui qui le mieux peut exprimer le niveau de vie en définitive.

Les revenus des trois sujets de base, se présentent ainsi dans les brefs tableaux suivants :

Revenus calculés selon les moyennes

	1934	1952
1) Petit propriétaire agricole .	2.250	300.000
2) Salarié agricole . . . . .	1.500	80.000
3) Ouvrier urbain . . . . .	1.500	105.000

(8) Fiche C/IV/10 = fils tuberculeux auquel le père fait donner des soins particuliers. Pourcentage 9 %.

(9) Fiche C/III/1 - formules demandées au fqih et dont le prix varie suivant la longueur.

(10) Fiche C II/1.

(6) Fiches R 4/III - C IV/8 - Me III/2

(7) Fiche Me III/2.

Les chiffres sont exprimés en francs. Ils correspondent aux quantités suivantes de trois des denrées indispensables :

	1934	1952
<b>Petit propriétaire :</b>		
Pain .....	2.142 kg	6.250 kg
Huile .....	548 kg	1.694 kg
Sucre .....	930 kg	2.500 kg
<b>Salarié agricole (11) :</b>		
Pain .....	1.428 kg	1.666 kg
Huile .....	365 l.	441 kg
Sucre .....	930 kg	2.500 kg
<b>Ouvrier urbain :</b>		
Pain .....	1.428 kg	2.187 kg
Huile .....	365 l	598 l
Sucre .....	625 kg	875 kg

On peut juger mince cette progression pourtant si notable. Elle aurait été autre sans la guerre, sans 1945, sans l'impossibilité de fait du Maroc, de s'équiper vraiment jusqu'en 1948. Au stade actuel, on doit comprendre que ces revenus et ces salaires sont simplement améliorés.

On ne peut s'en tenir là certes, et aucun Français du Maroc ne s'y résignerait. Mais ces revenus et ces salaires, il ne faudrait pas qu'on les convertisse faussement en monnaies riches. On ne songeait pas, en 1880, à convertir en francs les salaires en dollars ou en cents des ouvriers américains. Il y a temps pour tout.

Des comparaisons plus simples et plus proches s'imposeraient. Les premières pourraient porter sur les pays méditerranéens voisins du sud de l'Europe, pourtant mieux équipés. Les autres sur les pays de même latitude. Comparaison deviendrait alors raison.

\*\*

Le questionnaire soumis aux enquêteurs, au début de l'année 1952, avait été accompagné des indications suivantes, qui en donnent l'esprit :

« 1°) Pour permettre aux enquêteurs d'obtenir plus facilement des informations exactes, les questionnaires ne porteront pas le nom des personnes interrogées. Il y aura intérêt à le leur faire savoir.

2°) Les chefs de famille interrogés appartiendront de préférence à des professions courantes de la ville ou des campagnes.

Il sera bon, parfois, de questionner, si elles l'acceptent, des personnes aisées ou riches. Le choix est évidemment laissé à l'initiative des enquêteurs en fonction de leurs rapports avec le milieu marocain et de la connaissance qu'ils en ont.

(11) Il n'est absolument pas tenu compte des avantages en nature accordés à ce salarié sous forme de cessions à titre gratuit ou à prix réduit de denrées alimentaires. Ces avantages sont toujours accordés en fait.

3°) On comprendra, parmi les activités non lucratives notamment l'aide non salariée apportée au chef de famille (travail d'apprenti, aide dans la boutique, garde des troupeaux, etc...)

4°) Le revenu professionnel en numéraire s'appréciera différemment suivant l'activité. Très simple à déterminer pour le salarié, il l'est beaucoup moins pour l'artisan, le commerçant ou l'exploitant foncier, propriétaire ou khamès. C'est pourtant sur ceux-ci que l'on souhaiterait voir se porter particulièrement l'attention des enquêteurs de telle manière qu'apparaisse le revenu brut par différence entre le chiffre d'affaires (ou la valeur de la production au cours local) et les achats, frais et toutes dépenses professionnelles.

5°) Le revenu en nature demande une particulière attention, notamment dans les campagnes. Beaucoup de fellahs trouvent dans les bois et dans les champs des ressources complémentaires qui peuvent former un pourcentage non négligeable du revenu global. Le montant de ce revenu pourrait être évalué à sa valeur en numéraire au lieu de vente le plus proche (doux au centre de ramassage, bois cédé au camion du marchand, champignons, asperges sauvages vendues sur le bord de la route... Les exemples varient d'une région à l'autre).

6°) Par autres revenus, il faut entendre tous ceux que le chef de famille peut recevoir soit par le fait d'une double activité, soit par le fait de location de biens immobiliers, bâtis ou non, lui appartenant en propre ou en copropriété, soit encore par versement, à un titre quelconque, d'une pension ou d'une rente.

7°) Les activités des autres membres qui peuvent être évaluées en numéraire seront enfin indiquées (fabrication de tapis, lés de tente, broderies, etc...).

8°) La première page du questionnaire ne comportera que les nombres sollicités. Sur la seconde figureront toutes les explications que les enquêteurs jugeront à propos de porter, ainsi que leurs observations et suggestions. »

\*\*

Les réponses analysées figurent en annexe, sous la présentation la plus simple possible.

\*\*

Les observations sollicitées des enquêteurs, souvent données, révèlent deux difficultés :

La première porte sur l'évaluation des produits en nature (nos 5 à 7 du questionnaire), qui ne sont certes pas négligeables, ainsi que sur celle de l'auto-consommation, faite instinctivement, et le plus souvent omise dans les décomptes ; toute enquête de ce genre doit sans doute s'y heurter, en tout pays.

La seconde souligne la nécessité de la continuité de l'enquête pour la pleine valeur de celle-ci.

On ne peut que se ranger à cette observation. Mais, ici, indiquer la lacune n'est pas non plus désigner le remède. Il faut regretter que, par un nombre apprécié et encore insuffisant d'enquêteurs bénévoles, la prospection faite ne touche qu'un nombre réduit de travailleurs.

La permanence du travail, son extension à l'ensemble du Maroc permettront, seules, de lui donner un caractère entièrement probant.

Pour l'instant, contentons-nous de ce qui est du moins une indication.

Jacques MILLERON

Novembre 1952

FICHES GROUPANT LES RESULTATS DE L'ENQUETE SUR LES REVENUS ET NIVEAUX DE VIE AU MAROC FRANÇAIS EN 1952

I. — REGION DE RABAT (1)

CENTRE (2).	PETITJEAN 1				OUEZZANE 2					
	R. 1/I	R. 1/II	R. 1/III	R. 2/I	R. 2/II	R. 2/III	R. 2/IV	R. 2/V	R. 2/VI	R. 2/VII
Numéro de la fiche (3).	Menuisier	Cultivateur éleveur	Ouvrier agricole chez prop. marocain	Propriétaire de la famille du Grand Chérif	Propriétaire et fonctionnaire (2 familles)	Gardien à la R.E.I.P.	Cadi	Epicier 1/2 grossiste propriétaire	Dinandier	Agriculteur propriétaire
REVENUS :										
— Professionnels :										
— en numéraire .....	180.000	275.000	37.000	1.800.000				500.000		
— en nature .....	9.000 (a)	157.000	51.000	400.000				375.000 (a)		
AUTRES REVENUS .....	20.000 (b)			2.200.000	740.000	174.000	400.000	875.000 (b)	132.000	178.000
Total .....	209.000	432.000	88.000	2.087.000	750.000	223.000	312.000	457.000 (b)	132.000	171.000
DEPENSES :										
Total .....	198.000	418.000	88.000	2.087.000	750.000	223.000	312.000	457.000 (b)	132.000	171.000
Pourcentage des dépenses par nature (4) :										
1) Nourriture .....	51 %	59 %	83 %	43 %	48 %	77,6 %	46 %	40 %	54 %	68 %
2) Logement .....	4 %	12 %	15 %	38 %	34 %	6 %	7 %	15 %	31 %	P
3) Vêtements .....	25	16	1	3	3	7	17	24	4	7
4) Eau, chauffage, éclairage .....	8	3,5	1	1	0,5	6	9	2	1,5	0,5
5) Soins médicaux, pharmacie .....	—	2	—	6	4	1	2	4	1,5	—
6) Transports .....	3,5	1,5	—	8	8	8	3	10	4,5	—
7) Fêtes, distractions .....	7	5	0,3	1	2,5	1	15	5	1	—
8) Impôts directs .....	(c) 1,5	1	—	1	2,5	0,2	1	5	2,5	12 (a)
OBSERVATIONS	(a) Location 7 ha de terre. (b) Revenu du filage de la laine par l'aïeule. (c) y compris radio.							(a) Locations. (b) Il y a auto-consommation non chiffrée. Revenu professionnel minime. La dépense d'électricité révèle un montant (72.000 frs par an)		(a) Il est probable que l'estimation du revenu ne tient pas compte des produits en nature.

(1) Il s'agit de la région administrative.  
 (2) Centre de rattachement de l'enquêteur principal.  
 (3) Les indicateurs pour chaque fiche, donnent la région, le centre de rattachement de l'enquêteur principal, le numéro de la fiche. Par exemple l'indicatif : R. 1/1 signifie qu'il s'agit de la région de Rabat, du centre de rattachement 1 (Petitjean) et de la fiche 1; l'indicatif Me 11/2 signifie qu'il s'agit de la région de Meknès, du centre de rattachement 11 (Erfoud) et de la fiche 2.  
 (4) Les dépenses sont exprimées en pourcentage de leur total, inférieure ou supérieure à celui des recettes. La comparaison, aisée, des deux tableaux (dépenses et revenus) donne la notion de l'équilibre ou du déséquilibre des revenus et des dépenses chiffrables.  
 — Dans ce tableau, pour ce qui concerne les dépenses de logement, les indications signifient : P = Propriétaire ; E = Entretien ; L = Logé par l'employeur ; Loc. = Location.

## I. — REGION DE RABAT (suite)

CENTRE.	SOUK EL ARBA 4									
	MARCHAND 3	R. 4/I	R. 4/II	R. 4/III	R. 4/IV	R. 4/V	R. 4/VI	R. 4/VII	R. 4/VIII	R. 4/IX
Numéro de la fiche.	R. 3/I									
Profession du Chef de famille.	Ouvrier agricole	Epicier propriétaire rural	Surveillant à la remonte	Barbier au souk	Chauffeur de camion	Boulangier	Jardinier	Forgeron ambulante	Marchand de cycles	Cuisinier propriétaire
REVENUS :										
— Professionnels :										
— en numéraire.....	56.000	210.000					45.000			216.000
— en nature.....	6.400						non chiffrées			
AUTRES REVENUS ..... parents	44.000	75.000								66.000 (a)
Total.....	136.400	285.000	234.000	200.000	252.000	165.000		180.000	262.000	282.000
			pourboires inavoués, vêtements de l'homme							
DEPENSES :										
Total.....	124.000	230.000	149.000	175.000 (a)	240.500	148.000	55.000	183.000	262.000	277.000
Pourcentage des dépenses par nature :										
1) Nourriture .....	66 %	62 %	82 %	72 %	77 %	72 %	47 %	60 %	69 %	67 %
2) Logement .....	—	8	L	3,5	5	5	L	P	4,5	L
3) Vêtements .....	22	15	7,5	11	12	8	23	10	18	24
4) Eau, chauffage, éclairage.....	2,5	2	gratuit	2,5	2	1,5	4,5	2,6	2,6	2,7
5) Soins médicaux, pharmacie.....	—	3	—	3,5	2	1,5	6	3,3	2,6	1,8
6) Transports .....	1	1,5	—	1	1	4	—	16,7	—	2,7
7) Fêtes, distractions.....	7,2	8,2	10	6	1	7,5	19,5	7,4	2,6	—
8) Impôts directs.....	0,7	0,3	—	0,5	—	0,5	—	—	0,7	1,8
OBSERVATIONS				(a) économie pour acheter une boutique.						(a) La femme fait des djeltabas.

## I. — REGION DE RABAT (suite)

CENTRE	SOUK EL ARBA 4 (suite)			
	R. 4/X	R. 4/XI	R. 4/XII	R. 4/XIII
Numéro de la fiche				
Profession du Chef de famille.	Jardinier Propriétaire	manœuvre	Jardinier	Jardinier et propriétaire
<b>REVENUS :</b>				
— Professionnels :				
— en numéraire .....	272.000			125.000
— en nature .....				
<b>AUTRES REVENUS</b> .....	50.000			35.000
<b>Total</b> .....	<b>322.000</b>	<b>90.000</b>	<b>164.000</b>	<b>160.000</b>
<b>DEPENSES :</b>				
<b>Total</b> .....	<b>250.000</b>	<b>110.000 (a)</b>	<b>162.000</b>	<b>150.000</b>
Pourcentage des dépenses par nature :				
1) Nourriture .....	72,8 %	64 %	54 % (a)	71 %
2) Logement .....	P	P	P	P
3) Vêtements .....	14	27	28	22
4) Eau, chauffage, éclairage .....	2,4	4	10	3,5
5) Soins, médicaux, pharmacie .....	2,4	—	—	—
6) Transports .....	—	—	—	—
7) Fêtes, distractions .....	6	4,4	5,5	3
8) Impôts directs .....	2,4	0,6	0,5	0,5
		(a) Déficit couvert par des parents.	(a) a les produits du jardin.	
<b>OBSERVATIONS</b>				

II. — REGION DE CASABLANCA

CENTRE.	AZEMMOUR I					FGIH BEN SALAH II			
	C. 1/1	C. 1/2	C. 1/3	C. 1/4	C. 1/5	C. II/1	C. II/2	C. II/3	C. II/4
Numéro de la fiche.									
Profession du Chef de famille.	Commerçant en gros bain maure propriétaire	Commerçant en gros (alimentation) propriétaire	Commerçant propriétaire	Peintre en bâtiment	Cultivateur	Agriculteur éleveur	Agriculteur	Agriculteur	Khamès pensionné de guerre
REVENUS :									
— Professionnels :									
— en numéraire									80.000
— en nature									+ 20.000 (a)
AUTRES REVENUS									100.000 (b)
Total	352.000	450.000	900.000	60.000	1.000.000	2.020.000	885.000	660.000	200.000
DEPENSES :									
Total	307.000	363.000	730.000	60.000 (a)	815.000	1.350.000	425.000	570.000	108.000
Pourcentage des dépenses par nature :									
1) Nourriture	71 %	50 %	28 % (a)		36 (a) %	60 %	61,3 %	42,1 %	55 %
2) Logement	P	P	P		P	P	P	P	P
3) Vêtements	20	25	44,5		18	24	22,4	12,4	25
4) Eau, chauffage, éclairage	4	7,7	6,5		2,4	2,4	8	5,5	4
5) Soins médicaux, pharmacie	1,3	3	2,8		6	1,1	0,3	0,7	2
6) Transports	1,2	1,3	0,8		2,4	1,8	2,5	9	9,4
7) Fêtes, distractions	2,5	9	15		24,5	4,4	2,5	8,7	—
8) Impôts directs	1	4	1,4		9,2	5,5	3	23,3	4,6
OBSERVATIONS			(a) Il y a auto-consommation non chiffrée.	(a) Non détaillées, c'est une situation de prolétariat qui vit en colocation, se nourrit de pain et de thé et s'habille de friperie.	(a) Auto-consommation non détaillée.		Fellah zone irriguée.	Zone bour.	(a) Ramassage et vente du cèdre. (b) Pension.

II. — REGION DE CASABLANCA (suite)

CENTRE	BERRECHID III			BENI MELLAL IV								
	C. III/1	C. III/2		C. IV/1	C. IV/2	C. IV/3	C. IV/4	C. IV/5	C. IV/6	C. IV/7	C. IV/8	
Numéro de la fiche.												
Profession du Chef de famille.	Khamès	Mohkazni pensionné ancien militaire propriétaire		Khamès	ouvrier saisonnier bâtiment-agriculture	Maçon	Jardinier propriétaire	Commerçant propriétaire	Mouderres propriétaire	Menuisier propriétaire	Boulangère DIP	
REVENUS :												
— Professionnels :												
— en numéraire .....		170.000		60.000	75.000	150.000	132.000			120.000		
— en nature .....		(a)		85.000	6.000	10.000	14.000			90.000		
AUTRES REVENUS .....		58.000		5.000 (a)	26.000 (a)		12.000					
} pension.		150.000										
} propr.		378.000		150.000	107.000	160.000	158.000	284.500 (a)	595.000	210.000	185.000 (a)	
Total .....	200.000											
DEPENSES :												
Total .....	93.000	312.000		157.000	(b)		152.000	272.000	618.000	467.000 (a)	150.000	
Pourcentage des dépenses par nature :												
1) Nourriture .....	61 %	60 %		58,7			51,3	61	70 %	76 %	59 % (1)	
2) Logement .....	6,7 (a)	L		—			P	P	P	P	L ou P	
3) Vêtements .....	20,5	20,8		36			17,7	24	10,5	14	26	
4) Eau, chauffage, éclairage .....	0,7	5,6		0,6			2,5	1,2	3,1	3	5	
5) Soins médicaux, pharmacie .....	0,2 (b)	1,9		—			1,9	1,8	4,1	1,1	3	
6) Transports .....	—	1,9		—			—	—	3,2	—	—	
7) Fêtes, distractions .....	4,9	7,8		0,9			19,7	9,1	6,4	5	6,3	
8) Impôts directs .....	6	1,6 (Terrib)		3,8			—	2,9	2,6	0,9	0,7	
OBSERVATIONS	(a) Y compris l'entretien et les frais de literie. (b) Il s'agit des formules demandées au fait et dont le prix varie suivant la longueur notamment, de 20 à 100 frs.	(a) L'habillement de l'homme est fourni. (b) L'habillement de la femme est fourni.	(a) Il y a auto-consommation non aussi vendue de lait et de beurre également non chiffrée. (b) Renseignements recueillis déclarés inexacts par l'enquêteur. Type de l'enquête qui veut bluffer sur ses dépenses. Le total du revenu est jugé exact.	Même observation que la fiche précédente.	(a) Filage de laine par sa mère. (b) Renseignements recueillis déclarés inexacts par l'enquêteur. Type de l'enquête qui veut bluffer sur ses dépenses. Le total du revenu est jugé exact.			(a) Il s'agit d'un chérif qui reçoit de nombreux dons en nature lors des fêtes et s'occupe assez peu de ses affaires.		(a) Dépense largement et seuse de l'in-travail peu. Equilibre son budget par les dons de ses frères et pendant ses biens. (b) Le pain n'est pas compris dans le total des dépenses.		(a) Fourniture et seuse de l'in-travail peu. Equilibre son budget par les dons de ses frères et pendant ses biens. (b) Le pain n'est pas compris dans le total des dépenses.



## II. — REGION DE CASABLANCA (suite)

CENTRE.	BENI MELLAL IV (suite)		BOUCHERON V								
	C. IV/9	C. IV/10	C. V/1	C. V/2	C. V/3	C. V/4	C. V/5	C. V/6	C. V/7	C. V/8	
Numéro de la fiche.											
Profession du Chef de famille.	Boucher	Cultivateur propriétaire urbain et rural	Khalifa du cadi propriétaire	Epicier (a)	Ouvrier saisonnier et mendiant (a)	Mokhazni du cadi	Propriétaire cultivateur	Cultivateur propriétaire	Commerçant en fruits secs, propriétaire	Boucher au souk, propriétaire	
REVENUS :											
— Professionnels :											
— en numéraire .....			200.000								
— en nature .....			300.000								
AUTRES REVENUS .....			500.000								
Total .....	638.000 (a)	332.000 (a)	474.000	276.000	40.000	185.000	322.000	410.000	270.000	310.000	
DEPENSES :											
Total .....	458.000	322.000	474.000	276.000		172.000	313.000	390.000	254.000	297.000	
Pourcentage des dépenses par nature :											
1) Nourriture .....	72 %	49 % (b)	51 %	58 %		69,5 %	41 % (a)	64 %	57 %	63 %	
2) Logement .....	P	P	2 (E)	4,7		1	1,2	P	6	3	
3) Vêtements .....	14	26	18	15		17	19,2	23	24	25,7	
4) Eau, chauffage, éclairage .....	4	1,8	3	10,3		4	6	1	2,4	3	
5) Soins médicaux, pharmacie .....	1	9 (c)	2	2		—	1,3	0,3	0,7	0,3	
6) Transports .....	—	—	6	3		2,5	4,8	0,5	4,7	1,5	
7) Fêtes, distractions .....	7,3	4,5	12	6		6	9,5	3,6	4,7	1,5	
8) Impôts directs .....	1,7	9	6	—		—	16 (b)	6,8 (a)	0,5	2	
OBSERVATIONS	(a) Le montant du revenu est sans doute notablement supérieur. (b) On ne doit pas tenir compte de la valeur des produits consommés. (c) Un fils tuberculeux, le fait souter.	(a) Notable dont le trou- peut a dis- paru lors de la disette. (b) On ne doit pas tenir compte de la valeur des produits consommés. (c) Un fils tuberculeux, le fait souter.	(a) L'enquête a été faite de Boucheron mais l'épicerie est située à Casablanca.	(a) Difficilement exploitable.	(a) Il y a auto-consommation. (b) 50.000 fr. Chiffre suspect. Le revenu réel, en espèces et en nature, n'a sans doute pas été indiqué avec exactitude.	(a) 25.500 fr. Le chiffre est fort. Voir fiche précédente.					

II. — REGION DE CASABLANCA (suite)

CENTRE.		BOUCHERON V									
Numéro de la fiche.	C. V/9	C. V/10	C. V/11	C. V/12	C. V/13	C. V/14	C. V/15	C. V/16	C. V/17	C. V/18	
Profession du Chef de famille.	Khamès	Meunier	Epicier	Khamès	Marchand de tissu ambulant Propriétaire	Monteur aux P.T.T.	Propriétaire agricole (a)	Menuisier Propriétaire foncier	Cultivateur Propriétaire	Cultivateur Propriétaire	
REVENUS :											
— Professionnels :											
— en numéraire .....		365.000		45.000					400.000		
— en nature .....		130.000 (pension militaire)		60.000					160.000		
AUTRES REVENUS .....		495.000	300.000	120.000 (fils)					200.000 (adel)		
Total.....	180.000	495.000	300.000	225.000	440.000	420.000	630.000	340.000	760.000	460.000	
DEPENSES :											
Total.....	170.000	480.000	283.000	193.000	390.000	420.000	590.000	320.000	600.000	435.000	
Pourcentage des dépenses par nature :											
1) Nourriture .....	64,7 %	62,5 %	49 % (a)	69 %	56,4 %	67 %	47 % (b)	68,5 %	53 %	32,3 % (a)	
2) Logement .....	1,8	16,2 (a)	6,3	3	1,6	P	3	P,	1,5 (E)	4,6	
3) Vêtements .....	23,5	6,2	14	18	18	12	20	15,5	18	41	
4) Eau, chauffage, éclairage .....	2,2	1,8	3,5	2	6,4	4,7	8	7,8	5	1	
5) Soins médicaux, pharmacie .....	1	0,6	2,5	—	2,5	4,7	3	1,6	2,5	2,7	
6) Transports .....	—	1,7	2,3	3	6	4,6	1,7	1,6	5,1	1,4	
7) Fêtes, distractions .....	5,8	10	21	4,1	8,9	6	12,3	4	10	5,5	
8) Impôts directs .....	1	0,8	1,5	0,9	0,2	1	5	0,6	5	11 (b)	
OBSERVATIONS		(a) Il s'agit d'un logement auto-consommé à usage industriel.	(a) Il y a auto-consommation.				(a) Et boutique de tissu en association. (b) Il y a auto-consommation.			(a) et (b) Il y a auto-consommation. Voir la relation très anormale de (a) et (b).	

## II. — REGION DE CASABLANCA (suite)

CENTRE.	Boucheron V (suite)	El Ksiba VI	Boulhaut VII
Numéro de la fiche.	C. V/19	C. VI/1	C. VII/1
Profession du Chef de famille.	Jardinier Propriétaire	Cultivateur- Eleveur Propriétaire	Journalier agricole
<b>REVENUS :</b>			
— Professionnels :			
— en numéraire .....	200.000		180.000
— en nature .....	35.000		40.000
<b>AUTRES REVENUS :</b>			
Total .....	235.000	595.000	220.000
<b>DEPENSES :</b>			
Total .....	210.000	467.000	220.000
Pourcentage des dépenses par nature :			
1) Nourriture .....	52 %	68 %	65 %
2) Logement .....	2 (E)	P	L
3) Vêtements .....	13	16	9
4) Eau, chauffage, éclairage .....	10	1	7
5) Soins médicaux, pharmacie .....	3	1	2,5
6) Transports .....	4	2	—
7) Fêtes, distractions .....	14	4,5	14
8) Impôts directs .....	2	6,5	2,5
<b>OBSERVATIONS</b>			

III. — REGION DE MEKNES

CENTRE.	MIDELT I		ERFOUD II			ITZER III				EI HOJEB IV		
	Me I/1	Me I/2	Me II/1	Me II/2	Me II/3	Me III/1	Me III/2	Me III/3	Me III/4	Me IV/1		
Numéro de la fiche.												
Profession du Chef de famille.	Commerçant et entrepreneur	Eleveur	Cultivateur	Chauffournier et Propriétaire	Magasinier Propriétaire	Propriétaire exploitant (a)	Commerçant maçon exploitant agricole	Meunier Propriétaire	Conducteur de tracteur Propriétaire	Ouvrier agricole		
REVENUS :												
— Professionnels :												
— en numéraire .....			102.000		135.000	144.000	150.000	250.000	150.000			
— en nature .....			72.000			47.000		100.000	20.000			
AUTRES REVENUS .....			42.000 (fils)		112.000	90.000 (b)	37.500 (a)	60.000 Pension A.C.	95.000 (a)			
Total .....	3.000.000	1.200.000	216.000	151.000	247.000	281.000	187.500	410.000	265.000			64.000
DEPENSES :												
Total .....	1.600.000 (a)	400.000	215.000	106.000	225.000	156.000	128.000	330.000	200.000			70.000 (a)
Pourcentage des dépenses par nature :												
1) Nourriture .....	55,5 %	75 % (a)	51	69 %	69 %	50 %	32 %	45 %	52 %	60 %		
2) Logement .....	P	P	2,5 (E)	P	P	P	28 (a)	P	P	2		(E)
3) Vêtements .....	6,2	7	12	13	22	20	19	15	24	21		
4) Eau, chauffage, éclairage .....	12,4		3	7 (a)	5	2	3	7	1,5	3		
5) Soins médicaux, pharmacie .....	3,1									1		
6) Transports .....	6,2		0,5				6	27	5	2		
7) Fêtes, distractions .....	6,2		18	10	3	19	12		17,5	9,5		
8) Impôts directs .....	10,5	8	2,5	1	0,5	9		6		1		
	(a) différence employée en achat de machines et construction de magasins.	(a) Renseignements très sommaires.	(a) Le fils aide son père dans l'année et va en Algérie comme ouvrier saisonnier.	(a) Y compris les frais de chauffage inhérents à cette profession.		(a) Activité particulière de la fille aînée.	(a) Il s'agit d'un saharien venu depuis 10 ans en pays berbère.		(a) La femme tisse.	(a) Déficit couvert par l'employeur.		
						(b) Vente de tapis et laine sa maison. Il est économiste de l'industrie et travaille non moins rudement. Sa femme tisse.						
<b>OBSERVATIONS</b>												

## III. — REGION DE MEKNES (suite)

CENTRE.	El Hajeb IV	AGOURAI V	
	Me IV/2	Me V/1	Me V/2
Numéro de la fiche.			
Profession du Chef de famille.	Cultivateur éleveur	Cultivateur et commerçant	Khamès et journalier
<b>REVENUS :</b>			
— Professionnels :			
en numéraire .....		400.000	30.000
— en nature .....		270.000	82.000
<b>AUTRES REVENUS :</b>			
Total.....	126.000 (a)	670.000	112.000
<b>DEPENSES :</b>			
Total.....	142.000 (a)	660.000	111.000
Pourcentage des dépenses par nature :			
1) Nourriture .....	63 %	57 %	64 %
2) Logement .....	1 (E)	6,3	P
3) Vêtements .....	17	21,2	18,5
4) Eau, chauffage, éclairage .....	3	2,7	7
5) Soins médicaux, pharmacie .....	1	0,8	—
6) Transports .....	3	6	2
7) Fêtes, distractions .....	4	3	7
8) Impôts directs .....	8	3	1,3
<b>OBSERVATIONS</b>	(a) Déficit couvert par vente du pro- duit du tra- vail des fem- mes, non chif- fré (tapis, laine).		









## IV. — REGION DE FES (suite)

CENTRE.		T A Z A VII (suite)									
Numéro de la fiche.	F. VII/3	F. VII/4	F. VII/5	F. VII/6	F. VII/7	F. VII/8	F. VII/9	F. VII/10	F. VII/11	F. VII/12	
Profession du Chef de famille.	Transporteur Propriétaire foncier	Commerçant Propriétaire	Tisserand	Menuisier	Propriétaire et transporteur	Ouvrier agricole	Ramasseuse de doum et fileuse	Mokadem Propriétaire	Propriétaire	Charbonnier	
REVENUS :											
— Professionnels :											
— en numéraire .....	600.000	750.000	204.000		530.000	130.000		345.000	132.000	101.000	
— en nature .....			15.000								
AUTRES REVENUS .....	400.000	750.000	7.200		140.000	10.000		116.000	18.000	15.000	
Total .....	1.000.000	1.500.000	226.200	720.000	670.000	140.000	47.000	461.000	150.000	116.000	
DEPENSES :											
Total .....	793.000	966.000	206.000	670.000	655.000	102.000	49.000	224.000	124.000	107.000	
Pourcentage des dépenses par nature :											
1) Nourriture .....	60 %	62 %	64 %	67 %	76 %	81 %	71 %	37 % (a)	63 %	69 %	
2) Logement .....	P	P	11	13	P	L	L	P	P	L	
3) Vêtements .....	19	18	10	8	7,5	9	19	39	20	20	
4) Eau, chauffage, éclairage .....	7	4	3,5	3	2	2,5	4	7	1	1	
5) Soins médicaux, pharmacie .....	3	3,5	2,5	2	—	—	—	3	—	—	
6) Transports .....	—	—	—	—	—	—	—	1,5	3,5	—	
7) Fêtes, distractions .....	4	2,5	7	3	12	5	3	8	2,5	4	
8) Impôts directs .....	6	9	1,5	3	3	2,5	2	4,5	10	6	
OBSERVATIONS							Stade de la vie presque au plus bas.	(a) Il y a auto-consom- nation.			

IV. — REGION DE FES (suite)

CENTRE.		T A Z A VII (suite)									
Numéro de la fiche.	F. VII/13	F. VII/14	F. VII/15	F. VII/16	F. VII/17	F. VII/18	F. VII/19	F. VII/20	F. VII/21	F. VII/22	F. VII/23
Profession du Chef de famille.	Cultivateur	Commerçant épicier	Khamès	Epicier	Propriétaire agricole	Propriétaire agricole	Propriétaire agricole	Ouvrier usine de crin végétal	Commerçant	Propriétaire agricole	Ouvrier usine de crin végétal
REVENUS :											
— Professionnels :											
— en numéraire .....	760.000		151.000								
— en nature .....	250.000		15.000								
AUTRES REVENUS :											
Total .....	1.010.000	350.000	166.000	180.000	142.000	374.000	2.000.000	141.000	430.000	562.000	74.000
DEPENSES :											
Total .....	600.000	335.000	102.000	176.000	130.000	314.000	1.345.000	141.000	257.000	491.000	71.000
Pourcentage des dépenses par nature :											
1) Nourriture .....	53 %	53 %	59 %	67 %	33 % (a)	79 %	44 % (a)	85 %	54 %	68 %	56 %
2) Logement .....	P	P	P	P	P	P	P	L	P	P	L
3) Vêtements .....	27	29	15	13	38	10	15	9	19	18	24
4) Eau, chauffage, éclairage	0,5	0,6	2	0,6	0,8	2	2,5	0,7	1	0,6	3
5) Soins médicaux, pharmacie .....	2	—	—	—	—	0,6	1	—	1	0,6	1,5
6) Transports .....	2	7	4	4	—	2	—	—	5	2	3
7) Fêtes, distractions .....	6	3,5	6	12	11	3	30	4	5,5	3	11
8) Impôts directs .....	8	5,5	13	3	16	2	7	1	13,5	5,5	1,5
OBSERVATIONS					(a) Il y a auto-consommation. Pour cette raison, le taux de l'impôt parait élevé.		(a) Il y a aussi auto-consommation				

V. — REGION D'OUDJA

CENTRE.	GUERCIF I		D J E R A D A I I					BERKANE III		
	O. I/1	O. I/2	O. II/1	O. II/2	O. II/3	O. II/4	O. II/5	O. II/6	O. II/7	O. III/1
Numéro de la fiche.										
Profession du Chef de famille.	Menuisier	Boutiquier	Ouvriers de la mine	Aide boucher	Marchand forain	Ouvrier mine	Mineur journalier	Magasinier	Fqih du Msid	Exportateur d'agrumes
REVENUS :										
— Professionnels :										
— en numéraire .....			3 fiches. On n'a pas jugé possible de tenir compte des informations fournies, qui ne suivent pas le plan proposé sans suggérer pour autant la modification de celui-ci.	132.000		480.000	150.000	180.000		variables
— en nature .....				43.800		6.000		39.000		300.000
AUTRES REVENUS .....	242.000	372.000		175.800	120.000	486.000	150.000 (a)	219.000 (a)	220.000	mauvaise année
Total.....										500.000
DEPENSES :										1.000.000
Total.....	154.000	360.000		270.000	125.000	440.000	200.000	229.000	234.000	bonne
Pourcentage des dépenses par nature :										
1) Nourriture .....	58 %	66 %		54 %	57 %	31 %	50 %	80 %	61,5 %	68 %
2) Logement .....	P	16		3	P	L	2,5	L	2,5	P
3) Vêtements .....	20	6		24	19	33 (a)	22,5	11	21	13
4) Eau, chauffage, éclairage .....	3	0,8		7,3	7	—	10	—	5,5	6
5) Soins médicaux, pharmacie .....	1,6	5		0,5	0,2	6	—	—	—	4,5
6) Transports .....	2	5		2,2	7	16	2,5	2	4,3	2,5
7) Fêtes, distractions .....	2,5	—		8	9	13	12,5	5	4,3	—
8) Impôts directs .....	0,5	0,5		0,3 (a)	0,5	0,2 (b)	0,4 (b)	0,3 (b)	0,3	6
OBSERVATIONS				(a) Tertib. Revenu correspondant non indiqué.		(a) Y compris les vêtements de travail.	(a) Revenus en nature ou autres non estimés.	(a) Revenus en nature ou autres non estimés.		

V. — REGION D'OUJDA (suite)

CENTRE	EL AIOUN V											
	TAOURT IV		O. V/1	O. V/2	O. V/3	O. V/4	O. V/5	O. V/6	O. V/7	O. V/8	O. V/9	O. V/10
Numéro de la fiche.	O. IV/1	Propriétaire agricole	Epicier	Gardien de nuit	Khamès	Propriétaire agricole et commerçant	Cantonnier et Propriétaire	Journalier	Propriétaire agricole	Tailleur	Khamès	Graisseur et épicier
Profession du Chef de famille.												
REVENUS :												
— Professionnels :												
— en numéraire .....			60.000	24.000	97.000	288.000	100.000	350.000	120.000			
— en nature .....			8.000	84.000	70.000	81.500	35.000	150.000	120.000			
AUTRES REVENUS :			24.000	108.000	28.500	369.500	135.000	30.000	120.000			
Total.....	166.000		92.000	108.000	195.500	1.170.000	135.000	530.000	360.000	133.000		275.000
DEPENSES :			85.000	97.000	183.000	373.000	153.000 (a)	452.000	318.000	178.000		250.000
Total.....	141.000		85.000	97.000	183.000	1.065.000	153.000 (a)	452.000	318.000	178.000		250.000
Pourcentage des dépenses par nature :												
1) Nourriture .....	64 %		70 %	50 %	63 %	80 %	70 %	39 %	56 %	73 %		65 %
2) Logement .....	P		5	12	P	P	0,8	P	P	P		P
3) Vêtements .....	17		12	10	19	14	14	28	17	14		15
4) Eau, chauffage, éclairage	0,9		3	14	2,5	1	1	—	6,5	3		3,2
5) Soins médicaux, pharmacie .....	2,1		0,7	2	—	0,2	3	6,5	3,2	0,5		1,2
6) Transports .....	—		0,7	3	2,5	0,2	4	6,5	6,5	1		3,2
7) Fêtes, distractions .....	10		6	6	8	2,5	5	15	6,5	8		10
8) Impôts directs .....	4		2,5	1	2	2	2	2,5	2,7	1,5		1,2
OBSERVATIONS												
								(a) Signalé constamment endetté.				

VI. — REGION DE MARRAKECH

CENTRE.	AMIZMIZ I			TINERHIR II			DEMNAËTE III					
	Ma. I/1	Ma. II/1	Ma. II/2	Ma. II/3	Ma. III/1	Ma. III/2	Ma. III/3	Ma. III/4	Ma. III/5	Ma. III/6		
Numéro de la fiche.	Propriétaire agricole	Propriétaire agricole	Propriétaire et commerçant	Propriétaire	Ouvrier mine de sel	Khamès	Potier	Propriétaire agricole	Cordonnier	Boucher		
Profession du Chef de famille.												
REVENUS :												
— Professionnels :												
— en numéraire .....								135.000				
— en nature .....								12.500				
AUTRES REVENUS .....								6.500				
Total .....	734.000	200.000	182.000	314.000	108.000	118.000	128.500	154.000	162.000	248.000		
DEPENSES :												
Total .....	202.000	192.000	184.000	288.000	95.000	90.000	109.000	98.000	163.000	152.000		
Pourcentage des dépenses par nature :												
1) Nourriture .....	47 % (a)	77 %	71 %	78 %	56 %	56 %	71 %	39 % (a)	66 %	52,5 %		
2) Logement .....	P	P	P	P	L	2	P	P	2,5 (E)	P		
3) Vêtements .....	19	11	12	17	17	18	16	25	6	35		
4) Eau, chauffage, éclairage .....	3	1	1,5	4	6,5	0,5	1,6	4	6	1		
5) Soins médicaux, pharmacie .....	—	—	—	—	4	—	—	4,5	—	—		
6) Transports .....	2,5	—	—	—	5	—	—	8,5	3	3		
7) Fêtes, distractions .....	12,5	8	14	6	10	16	9	17	6	6,5		
8) Impôts directs .....	16 (b)	1	0,5	3	1	1	2	1	0,5	0,5		
	(a) Il y a auto-consommation.							(a) Auto-consommation				
	(b) 32.000 fr. ce qui confirme le montant du revenu.											
OBSERVATIONS												

VI. — REGION DE MARRAKECH (suite)

CENTRE.	DEMNATE III (suite)							LOUIS GENTIL IV		SAFI V
	Ma III/7	Ma. III/8	Ma. III/9	Ma III/10	Ma. III/11	Ma. III/12	Ma. III/13	Ma. IV/1	Ma. IV/2	Ma. V/1
Numéro de la fiche.										
Profession du chef de famille	Ma III/7 Chauffournier	Ma. III/8 Tailleur	Ma. III/9 Propriétaire	Ma III/10 Mineur et commerçant en sel	Ma. III/11 Epicier et menuisier	Ma. III/12 Maquignon Meunier	Ma. III/13 Propriétaire Commerçant	Ma. IV/1 Gardien	Ma. IV/2 Propriétaire agricole	Ma. V/1 Propriétaire agricole
REVENUS :										
— Professionnels :										
— en numéraire .....										
— en nature .....										
AUTRES REVENUS .....										
Total .....	260.000	288.000	302.500	360.000	523.000	949.000	3.730.000	360.000	418.000	418.000
DEPENSES :										
Total .....	247.000	263.000	276.000	255.000	470.000	324.000	1.712.000	352.000	418.000	280.000
Pourcentage des dépenses par nature :										
1) Nourriture .....	62 %	48 %	34,5 % (a)	42 %	68 %	44 % (a)	67 %	59 %	59 %	65 %
2) Logement .....	P	7	3,5 (E)	P	P	3 (E)	1,5 (E)	L	5 (E)	P
3) Vêtements .....	25	37	32	13	22	29	14,5	11	26	10
4) Eau, chauffage, éclairage .....	0,6	3	3,5	3	3	2	3	14	2,5	2,5
5) Soins médicaux, pharmacie .....	—	—	—	—	—	0,3	—	—	0,5	0,3
6) Transports .....	2	1,5	3,5	12	1	6	1,2	5	1	0,3
7) Fêtes, distractions .....	8	3	21	23	4	12,5	5,5	10	—	8
8) Impôts directs .....	2,4	0,5	2	2	1	2,2	5,5 (a)	—	5	12,5
OBSERVATIONS			(a) Auto-consumation				(a) Auto-consumation frs d'impôt.			

## VI. — REGION DE MARRAKECH (suite)

CENTRE.	M O G A D O R VI							IMI N'TANOUT VII
	Ma. VI/1	Ma. VI/2	Ma. VI/3	Ma. VI/4	Ma. VI/5	Ma. VI/6	Ma. VI/7	Ma. VII/1
Numéro de la fiche.								
Profession du Chef de famille.	Oukil, propriétaire	Commerçant détaillant	Commerçant en gros	Mokhazni	Marqueteur	Réparateur de bicyclettes	Jardinier Boulanger	Propriétaire et boucher
REVENUS :								
— Professionnels :								
— en numéraire .....	280.000							
— en nature .....	50.000							
AUTRES REVENUS .....	16.000							
Total .....	346.000	258.000	465.000	420.000	158.000	152.000	462.000	175.000
DEPENSES :								
Total .....	245.000	235.000	302.000	420.000	148.000	102.000	290.000	135.000
Pourcentage des dépenses par nature :								
1) Nourriture .....	68 %	62 %	47 %	86 %	74 %	71 %	74 %	57 %
2) Logement .....	7	P	P	L	P	P	2,5	P
3) Vêtements .....	8	11	29,8	8	12	6	13	22
4) Eau, chauffage, éclairage .....	6	9	9	3	9	14	3,5	8
5) Soins médicaux, pharmacie .....	1,2	6	2,2	0,5	2	1,3	—	1
6) Transports .....	2,5	5	5	—	1	1,2	—	—
7) Fêtes, distractions .....	1	1,5	5,5	0,5	—	1,2	6	7,5
8) Impôts directs .....	4	1,5	1	0,3	1,3	5	—	3
				(a) Le chef de famille est habillé gratuitement.				
O B S E R V A T I O N S								

VII. — REGION D'AGADIR

CENTRE.	A G A D I R I			TAROUDANT II	TIZNIT III
	A. I/1	A. I/2	A. I/3	A. II/1	A. III/1
Numéro de la fiche.					
Profession du Chef de famille.	Epicier	Menuisier propriétaire	Manœuvre	Propriétaire agricole	Cordonnier relieur
<b>REVENUS :</b>					
— Professionnels :					
— en numéraire .....					
— en nature .....					
<b>AUTRES REVENUS :</b>					
Total .....	900.000	886.000	144.000	140.000	280.000
<b>DEPENSES :</b>					
Total .....	457.000	568.000	144.000	126.000	277.000
Pourcentage des dépenses par nature :					
1) Nourriture .....	43 % (a)	44 %	69 %	38 %	71 %
2) Logement .....	15	11	8	4 (E)	P
3) Vêtements .....	9	15	8	42	14
4) Eau, chauffage, éclairage .....	11	12	11	1,5	3,7
5) Soins médicaux, pharmacie .....	2	2	—	4	0,4
6) Transports .....	—	3,5	—	4	3,5
7) Fêtes, distractions .....	6	7	2,5	4	5
8) Impôts directs .....	12	5,5	—	2	0,4
<b>OBSERVATIONS</b>	(a) <i>Auto-consommation</i>				